Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213501422-20260702-D20260702_45-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Commune de LANDEAN

Nombre de membres	
En exercice	Présents à 19h30
15	14

Date de la convocation
25 juin 2026
Nombre de pouvoirs
1
Numéro de la délibération
2026-45

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE LANDEAN

Séance du jeudi 02 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 02 juillet 2026, à 19 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, légalement convoqués, se sont réunis, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Franck ESNAULT, Maire.

Etaient présents à 19h30 : M. Franck ESNAULT, M. Patrice MARIE, M. Dominique BOSSERAY, Mme Hélène GOSSELIN, M. Georges COURTOUX, Mme Marie-Thérèse LOUVIOT, Mme Véronique LACONCHE, Mme Monique BRUNET, M. Stéphane JEULAND, Mme Chrystèle LECOINTRE, M. Stéphane PAUTONNIER, Mme Nathalie RABALLAND, M. Aurélien GRANGÉ, M. Adrien SIMON.

Etait absent excusé à 19h30 ayant donné procuration :
Mme Géraldine ROSSIGNOL (pouvoir à Mme Marie-Thérèse LOUVIOT)

Etait absent excusé à 19h30 :

M. Stéphane JEULAND a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

2026-45 Règlement intérieur du Conseil Municipal

L'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 1 000 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur fixe les règles de fonctionnement interne du conseil municipal, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il précise notamment les modalités d'organisation des débats, les conditions d'information des conseillers municipaux, ainsi que les règles relatives à la tenue des séances.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré par 15 voix, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce règlement.

Stéphane JEULAND
Secrétaire de Séance

Fait et délibéré à Landéan, le 02 juillet 2026
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Franck ESNAULT

MAIRIE DE LANDEAN
35133